



Parlement wallon

Question n° 361 de FOURNY Dimitri

à ANTOINE André -- Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial

N° : 361 (2007-2008) 361

Réception : 21 mars 2008

Echéance : 14 avril 2008

Matière :

Objet : Diminution de durée du trajet Bruxelles-Luxembourg avec le projet de train pendulaire.

Question écrite

Dans le cadre de la modernisation de l'axe Bruxelles - Luxembourg, la SNCB envisage d'investir dans de nouveaux trains pendulaires pour assurer plus rapidement la liaison Bruxelles-Luxembourg avec des arrêts à prévoir à Namur et à Arlon. Le nouveau matériel proposé permettrait un gain de temps de minimum 20 minutes sur le parcours pour le ramener à 1 h50 contre 2h20 ou 2h30 actuellement.

Des études techniques doivent encore être réalisées.

La SNCB envisage un prolongement de la liaison vers Strasbourg et Bâle d'autant plus que la liaison Strasbourg-Luxembourg fait partie du projet TGV Est des Français. La SNCB ne souhaite pas s'engager seule dans l'aventure du train pendulaire qui pourrait se réaliser aussi avec les Français, les Luxembourgeois et les Suisses.

Il s'agit d'un projet prioritaire pour la Région wallonne qui permettrait de répondre favorablement, à la demande de nombreux navetteurs, notamment de la province de Luxembourg, pour une liaison ferroviaire plus rapide d'Arlon vers Namur et Bruxelles.

La Région wallonne est-elle favorable au projet?

Dans le cadre du préfinancement par la Région wallonne des projets d'infrastructures ferroviaires de la SNCB, quelle sera l'importance de sa participation audit projet ?

Monsieur le Ministre peut-il déjà nous donner un calendrier des travaux ?

Réponse

Le train pendulaire est un train conçu pour s'incliner dans les courbes de manière à compenser la force centrifuge subie par le matériel roulant et les passagers. L'utilisation d'un train pendulaire permet donc d'atteindre des vitesses plus élevées en courbe qu'avec des trains classiques. Le gain de temps dépend toutefois de plusieurs paramètres techniques, notamment de l'importance du dévers de la voie dans les courbes qui permet déjà de compenser en partie la force centrifuge.

En ce qui concerne la circulation sur l'axe Bruxelles-Luxembourg, je rappelle à l'honorable Membre que les travaux de modernisation en cours, préfinancés par la Région wallonne, permettront déjà d'ici 2013, de réduire le temps de parcours d'une vingtaine de minutes sur le trajet entre Bruxelles et Luxembourg.

Bien entendu, je suis tout à fait favorable à l'utilisation de matériel roulant pendulaire sur cette

liaison si un gain de temps supplémentaire peut être obtenu.

La décision de réaliser ou non les aménagements supplémentaires nécessaires à l'utilisation de trains pendulaires relève toutefois de la responsabilité d'Infrabel, qui examine actuellement ce dossier en étroite concertation avec la SNCB-Voyageurs. Ces éventuels investissements d'infrastructures, qui devraient être, semble-t-il, relativement limités, n'auront aucun impact sur la participation financière wallonne fixée dans le cadre des mécanismes de préfinancement.